

## **PRESENTATION SUR**

**La législation relative  
aux catastrophes et les  
exigences en matière de  
données au Burundi**

# PRESENTE

PAR

**GENERAL MAJOR DE POLICE**

**Roger NDIKUMANA**

**DIRECTEUR GENERAL DE LA PROTECTION ET  
DE LA GESTION DES CATAS**

**TROPHES & PRESIDENT DE LA PFN DE  
PREVENTION DES RISQUES ET DE GESTION  
DES CATASTROPHES**

**EMAIL:rogerndik125@gmail.com**

**TELEPHONE WHATSAPP:+25779462654**

# 1. Introduction

Le Burundi, est confronté à une variété de risques de catastrophes naturelles, y compris les inondations, les sécheresses, les glissements de terrain et les épidémies. Face à ces menaces, le gouvernement burundais a mis en place un cadre législatif et institutionnel pour gérer les catastrophes et répondre aux besoins en matière de collecte et de gestion des données relatives aux risques et aux interventions humanitaires. Cette législation vise non seulement à protéger les populations vulnérables, mais aussi à garantir que des informations fiables et actualisées soient disponibles pour prendre des décisions éclairées en période de crise.

## 2. Le cadre législatif et institutionnel

### Le cadre législatif et institutionnel

Au Burundi, la gestion des catastrophes naturelles repose sur un ensemble de lois, règlements et stratégies nationales. Le cadre institutionnel est dirigé par la **Plateforme Nationale de Prévention des Risques et Gestion des Catastrophes** qui joue un rôle clé dans la coordination des actions de préparation et de réponse aux catastrophes. Cette agence est responsable de la planification, de la mise en œuvre et de la supervision des programmes de prévention des risques et gestion des Catastrophes.

# SUITE

- \* Le Burundi dispose d'une stratégie nationale de prévention des risques et de gestion des catastrophes 2018-2025. Elle établit un cadre juridique pour la gestion des risques, en mettant l'accent sur la prévention, la préparation, l'atténuation et la réponse aux catastrophes. Elle prévoit la mise en place de systèmes d'alerte précoce, la gestion des données liées aux risques, ainsi que la coordination entre les différents acteurs, y compris les ministères, les autorités locales et les organisations non gouvernementales (ONG).
- \* Toutefois, *le Burundi est en train de travailler pour se doter d'une Politique Nationale de Réduction des Risque de Catastrophes*

### 3. Les exigences en matière de données

#### Les exigences en matière de données

- \* La collecte, l'analyse et l'utilisation des données sont des éléments essentiels pour une gestion efficace des catastrophes. Le Burundi, à travers sa législation, met l'accent sur la nécessité de disposer de données précises et actualisées pour anticiper les catastrophes et évaluer leur impact. Le gouvernement, en collaboration avec des partenaires internationaux, met en place des mécanismes pour collecter et partager les données relatives aux risques, aux vulnérabilités et aux interventions.
- \* Les données géo spatiales jouent un rôle crucial dans ce processus. Les cartes et les systèmes d'information géographique (SIG) permettent de cartographier les zones les plus exposées aux risques naturels et d'analyser les impacts potentiels de ces catastrophes. Ces données aident à déterminer les priorités en matière de planification de la gestion des risques et à assurer une répartition équitable des ressources pendant les situations d'urgence

# SUITE

- \* Les systèmes d'alerte précoce sont également soutenus par des bases de données fiables. Ces systèmes, qui utilisent des informations météorologiques, hydrologiques et climatiques, permettent de prévoir les risques d'inondations, de sécheresses et d'autres événements extrêmes. Les données en temps réel issues de ces systèmes sont essentielles pour alerter les autorités locales et les populations à risque afin de minimiser les pertes humaines et matérielles.
- \* Il sied de signaler que le Burundi s'est doté d'une cartographie multirisque, mis en ligne a la plateforme GeoNode dans le but de le rendre plus exploitable et facilement accessible au public.

## 4. Le rôle des données dans la réponse aux catastrophes

- \* La gestion des catastrophes au Burundi repose également sur la capacité à mobiliser rapidement des ressources et des secours. Les données relatives aux populations vulnérables, aux infrastructures et aux biens essentiels doivent être accessibles et actualisées pour orienter les actions humanitaires. Par exemple, des données sur l'emplacement des camps de déplacés, les besoins en aide alimentaire et médicale, ainsi que les infrastructures de transport sont cruciales pour une réponse rapide et coordonnée.
- \* La collecte de données sociales et économiques est également nécessaire pour évaluer les pertes après une catastrophe. Cela permet de mieux cibler les actions de reconstruction et de relèvement, et de garantir que les besoins des populations affectées soient satisfaits de manière appropriée

# SUITE

## 4 Le rôle des données dans la réponse aux catastrophes(suite)

- \* La gestion des catastrophes au Burundi repose également sur la capacité à mobiliser rapidement des ressources et des secours. Les données relatives aux populations vulnérables, aux infrastructures et aux biens essentiels doivent être accessibles et actualisées pour orienter les actions humanitaires. Par exemple, des données sur l'emplacement des camps de déplacés, les besoins en aide alimentaire et médicale, ainsi que les infrastructures de transport sont cruciales pour une réponse rapide et coordonnée.
- \* La collecte de données sociales et économiques est également nécessaire pour évaluer les pertes après une catastrophe. Cela permet de mieux cibler les actions de reconstruction et de relèvement, et de garantir que les besoins des populations affectées soient satisfaits de manière appropriée

## 5. Les défis à surmonter

- \* Malgré les efforts déployés par le gouvernement et les partenaires internationaux, plusieurs défis demeurent dans la gestion des catastrophes et des données au Burundi. Le manque de ressources financières et humaines, ainsi que des infrastructures limitées, ralentissent la mise en place de systèmes de gestion de données efficaces. De plus, l'accès aux données est parfois restreint en raison de la sécurité et de la confidentialité des informations sensibles.
- \* Les **inégalités régionales** dans l'accès aux technologies de l'information et de la communication (TIC) compliquent également la collecte et l'utilisation des données dans les zones rurales et éloignées. Il est donc essentiel d'améliorer l'infrastructure et de renforcer les capacités locales pour assurer une meilleure gestion des données liées aux catastrophes.

# Conclusion

La législation relative aux catastrophes au Burundi constitue un cadre solide pour la prévention des risques et la gestion des catastrophes, mais des efforts continus sont nécessaires pour surmonter les défis liés à la collecte et à la gestion des données. L'amélioration de l'accès aux données, la mise en place de systèmes d'alerte précoce et la formation des acteurs locaux sont des éléments clés pour renforcer la résilience du pays face aux catastrophes naturelles. La coopération entre les autorités nationales, les organisations humanitaires et les communautés locales reste primordiale pour une gestion efficace des crises et pour la protection des populations vulnérables.

MERCI DE VOTRE AIMABLE  
ATTENTION